

Ramadhan 1430

L'attitude du musulman : Envers ses parents (I)

l Les fondements du respect. l La bonne attitude.
l Les limites de l'obéissance. l Les bienfaits envers les parents

Ce qui fonde l'attitude du croyant

Le musulman est convaincu des droits des parents sur leur enfant. Ce dernier leur doit égards, obéissance et bonté. Non parce qu'ils lui ont donné le jour, ou en contrepartie des bienfaits reçus, mais parce que Dieu le Très Haut a prescrit de leur obéir et de les bien traiter. Il a rendu solidaire leur obéissance et son propre droit à être adoré seul et sans associé.

"[...] Dieu a prescrit de leur obéir et de les bien traiter."

Il dit :

"Ton Seigneur a ordonné de n'adorer que Lui.

Il a prescrit d'être bon envers ses père et mère.

Soit que l'un d'eux ait atteint la vieillesse, ou que tous deux y soient parvenus, étant à ta charge, garde-toi de marquer la moindre répulsion à leur égard ou de leur manquer de respect.

Parle-leur toujours affectueusement.

Fais preuve, à leur égard, d'humilité pour leur témoigner ta tendresse et dis : Seigneur ! Aie pitié d'eux comme ils l'ont été pour moi, lorsqu'ils m'élevèrent tout petit".

(Coran, Sourate 17 - Le Voyage Nocturne, verset 23)

Il dit également :

Nous avons expressément recommandé à l'homme ses père et mère; sa mère s'étant doublement exténuée, le portant puis le mettant au monde;

Son sevrage n'ayant lieu qu'au bout de deux ans.

Sois reconnaissant, lui fut-il prescrit, autant envers Moi qu'envers tes père et mère. C'est vers Moi que vous serez ramenés.

(Coran, Sourate 31 - Loqman, verset 14)

L'attitude du croyant envers ses parents

Un homme demande au Prophète Mohammed (QSSSL) :

• "qui dois-je mieux traiter ?"

Le Prophète (QSSSL) lui répondit : "C'est ta mère !"

"Et ensuite ?", dit l'homme.

"C'est ta mère" fit le Prophète (QSSSL)

"Et puis ?", dit l'homme.

"C'est ta mère", répondit le Prophète

"Et ensuite ?", continua l'homme.

"C'est ton père", finit par dire le Messager de Dieu.

Le Prophète dit aussi :

- "Dieu vous interdit de désobéir à vos mères, de demander aux gens ce que vous refusez de leur donner, d'enterrer les filles vivantes, de rapporter toutes sortes de propos, de poser trop de questions et de dilapider votre fortune."

- "Voulez-vous que je vous indique les plus graves péchés ?" dit le Prophète.

"Volontiers", dirent les compagnons :

"C'est attribuer un associé à Allah et désobéir à ses parents", dit le Prophète (QSSSL).

(A suivre)

Hadith du Prophète (QSSSL)

Selon 'Abou Hourayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (QSSSL) a dit : "La foi comporte soixante-dix et quelques branches dont la pudeur (timidité freinant toute tendance blâmable)".

Hadith dans le Sahîh
de Mouslim

Fatawa choisies Jugement sur la poignée de main entre hommes et femmes (I)

Par Al-Imam Abdul-Aziz Ibn Baz

Question :

« Il est devenu très commun parmi nous, de nos jours, quand un homme part en voyage et revient ensuite, un groupe de femmes de son "entourage" vient, le salue et l'embrasse, de même pendant les jours de fête, comme 'Id-ul-Fitr et 'Id-ul-Adha. Cela est-il permis ? »

Réponse :

Il est bien connu d'après des preuves du Quran et de la Sunna, [1] qu'une femme ne doit pas serrer la main ou embrasser un homme qui n'est pas un mahram pour elle, que ce soit à l'occasion d'une célébration ou au retour d'un voyage ou pour toute autre raison. Ceci parce que la femme est awra (c'est-à-dire elle doit être couverte) et une fitna (c'est-à-dire une source de tentation). Donc elle ne doit pas toucher un homme qui n'est pas considéré comme un mahram pour elle [2], qu'il soit son cousin ou quelqu'un éloigné d'elle. Et elle ne doit pas l'embrasser ou il ne doit pas l'embrasser.

Nous ne connaissons pas de différence d'avis parmi les savants quant à la prohibition et le rejet de cette question. Ceci parce que c'est parmi les choses qui causent la fitna (tentations et épreuves) et c'est un des moyens qui mènent à ce qu'Allah a interdit des actes obscènes et impudiques et des coutumes qui s'opposent à la Législation Divine. Il n'est pas permis aux musulmans de rester sur ces coutumes et de leur rester attaché. Plutôt ils doivent les abandonner et les combattre.

Et ils doivent remercier Allah de les avoir bénis de la connaissance de Ses Lois et de leur avoir permis d'abandonner ce qui L'irrite. Allah a envoyé les messagers – à la tête desquels était notre prophète Muhammad - pour appeler les gens à Allah seul dans l'adoration, obéir à Ses commandements et abandonner ce qu'Il a interdit et combattre les mauvaises pratiques (des anciens). Donc il est obligatoire d'abandonner une telle pratique (la poignée de main). Et il est suffisant de saluer par la voix,

sans toucher ou embrasser.

Et nous est suffisant ce qu'Allah a légiféré et a nous permis sur ce qu'Il a interdit et rejeté. Aussi, la salutation doit être faite tandis que la femme porte le Hijab, particulièrement les jeunes femmes, car il n'est pas permis de découvrir le visage. Ceci parce qu'elle est la plus grande partie de la beauté d'une femme qu'Allah lui a interdit d'exposer, lorsqu'Il dit : "et qu'elles ne montrent leurs atours qu'à leurs maris ou à leurs pères ou aux pères de leurs maris ..." [Sourate Nur : 31].

Comment le Prophète (QSSSL) jeûnait le Ramadhan
Par Salim Ibn Aid Al-Hilali-Ali Hacène Ali Abdel Hamid
Traduit par Messaoud Boudjenoun

Remarque :

Certaines personnes s'imaginent que, de nos jours, le voyageur qui fait abstraction du jeûne aura commis par-là quelque chose d'illicite. En effet, ils vont jusqu'à lui reprocher d'avoir profité de la permission d'Allah au lieu de jeûner comme tout le monde eu égard à la variété et au confort qu'offrent les moyens de transport actuellement. D'ailleurs, ces personnes feraient mieux de méditer sur ce que dit Celui qui connaît l'abstrait et l'inconnaissable. "Ton Seigneur n'oublie rien" [S.19, V.64] ou encore "Et Allah sait, alors que vous ne savez pas" [S.2, V.232].

Allah le Très-Haut dit aussi dans le verset faisant allusion à la permission donnée au voyageur de ne pas jeûner: "Allah veut pour vous la facilité et ne veut pas la difficulté pour vous" [S.2, V. 185].

Il en ressort donc que tout ce qui va dans le sens de facilité, d'aisance et de largesse est accordé par Allah au voyageur. Chose que défend d'ailleurs notre élémentaire Chari'a. Et puis, Celui qui a décrété la religion est le même qui a créé le temps, l'espace et l'homme. Lui seul connaît les besoins et les intérêts des gens. Allah (qu'Il soit Exalté) dit: "Ne connaît-Il pas ce qu'Il a créé alors que c'est Lui, Le Compatissant, Le parfaitement Connaisseur" [S.67, V. 14].

Si nous rapportons de tels enseignements, c'est pour permettre au musulman de savoir que lorsque Allah et Son messager décrètent quelque chose, il n'aura d'autre choix que de s'en remettre entre leurs mains comme le faisaient si bien les serviteurs d'Allah parmi les croyants et les obéissants; ceux qui disaient: "Nous avons entendu et obéi. Seigneur, nous implorons Ton pardon. C'est à Toi que sera le retour" [S.2, V.285].

2 - Le malade:

De par Sa compassion, Allah permet au malade de ne pas jeûner pour alléger ses souffrances. Il reste qu'une telle permission s'appliquerait à celui dont le jeûne pourrait aggraver sa maladie ou lui causer du tort ou lui retarder carrément la guérison. Et Allah est le plus savant.

3 - La femme en état de menstruation et d'accouchement:

Les théologiens ont, à l'unanimité, interdit à la femme en période de menstruation et à celle qui vient d'accoucher de faire carême. Bien plus, celles-ci sont dans l'obligation de faire l'impasse sur le jeûne lequel ne leur sera d'aucune rétribution. Néanmoins, elles sont par la suite tenues de jeûner en nombre équivalent aux journées qu'elles ont ratées. Nous reviendrons sur la question si Allah le veut.

4 - Le vieillard impotent et la vieille femme:

Ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée) dit à ce titre: «Lorsque le vieillard et la vieille femme sont dans l'incapacité de faire carême, chacun aura à nourrir chaque jour un pauvre» [1].

Ad-Daraqutni (2/207) rapporte d'après Mujâhid d'après Ibn 'Abbâs qui commenta le verset suivant: «Mais pour ceux qui ne pourraient le supporter (qu'avec une grande difficulté) il y a une compensation; nourrir un pauvre» [S.2, V. 184].

«Il s'agit du vieillard impotent lequel doit nourrir chaque jour un pauvre avec l'équivalent d'une demi-mesure de blé» [2].

D'après Abû Hureira (qu'Allah l'agrée) qui rapporte: «Quiconque est atteint par la vieillesse et n'arrive pas à faire carême, se doit de nourrir un pauvre avec l'équivalent d'une poignée de blé» [3]

Anas Ibn Malik (qu'Allah l'agrée) rapporta, quant à lui, qu'il passa une année où il fut incapable de faire carême. Aussi il prépara une grande écuelle du «Tharid» (potage à base de morceaux de pain) et fit nourrir jusqu'à satiété trente pauvres [4].

5 - La femme enceinte et l'allaitante :

De par Sa sublime méséricorde envers Ses serviteurs Allah le Très-Haut autorise ceux qui n'ont pas la capacité de jeûner de ne pas le faire. On peut citer entre autres : la femme enceinte et la femme allaitante.

(A suivre)

[1] Rapporté par AI-Bukhâri (4505). Voir «Charh As-Sunna» (6/316), «Fath AI-Bari» (8/180), «Nayl AI -Aoutar» (4/315) et «Irwâ AI-Ghalil» (4/22-25). Voir aussi «AI-ljma'» (No. 129) Ibn AI-Mundhir.

[2] Voir le commentaire précédent.

[3] Rapporté par Ad-Daraqutni (2/208). Dans sa chaîne de transmission il y a le nom d'Abdullah Ibn Salah, d'où la faiblesse du hadith.

[4] Rapporté par Ad-Daraqutni (2/207). Sa chaîne de transmission est authentique.

La lutte contre les passions de l'âme (VIII)

La preuve de cela est la parole du Très Haut: «N'as-tu pas vu celui qui prend sa passion pour une divinité?». S25. V43.

Le Jour de la résurrection, un héraut appellera: «Celui qui a adoré quelque chose, qu'il la suive!».

Imagine quelqu'un se tenant derrière sa passion. Adorer sa passion ne veut pas dire s'agenouiller et se prosterner devant elle ; cela ne veut pas dire, aussi, que cet homme n'était pas un musulman! Cependant, tout ce qui le faisait activer dans ce bas monde, était sa passion. Imagine la grande différence entre un serviteur d'Allah (qu'Il soit glorifié), un serviteur du dirham, un serviteur des femmes et un serviteur des passions. Pourquoi ne luttas-tu pas contre ton âme et comment . peux-tu laisser ton âme ainsi!

Ibn El-Qayyim a dit: «Lorsqu'Ibn Tayrniyya fut emprisonné, je suis allé le voir dans sa prison et en le voyant j'ai pleuré. Il m'a dit: «Tu pleures à ma situation?». J'ai répondu: «Oui». Il a ajouté: «Non par Allah, mon fils, ce n'est pas moi le prisonnier! Ce n'est pas moi L'enfermé! Le prisonnier est celui qui a emprisonné son cœur vis-à-vis de son Seigneur et l'enfermé est celui que sa passion a enfermé».

'Abdullah Ibn 'Omar (qu'Allah les agrée) avait fait une recommandation à un de ses compagnons en lui disant: «Commence par toi-même, en combattant ton âme et en commençant par l'attaquer».

Celui qui veut attaquer quelque chose, qu'il commence par attaquer sa propre âme. Comment l'attaquer? Il s'arrête de fumer, pour ne plus être un esclave de la cigarette! Comment cette cigarette

peut-elle le soumettre à elle? Comment peut-il la consommer alors qu'il sait qu'elle peut le mener à la mort? Il ne faut pas qu'elle le soumette par habitude. Commence par ton âme et attaque-là. Ne mets rien dans ta bouche qui soit illicite et lutte contre ton âme. S'il connaît des filles et les fréquente d'une façon qui suscite le courroux d'Allah, qu'il commence par lutter contre son âme ; qu'il abaisse son regard, qu'il essaye et fasse des efforts! N'est-ce pas là la lutte contre l'âme! Il faut qu'il fréquente les gens pieux et qu'il fasse preuve de patience dans leur fréquentation: «Reste en la compagnie de ceux qui, matin et soir, invoquent leur Seigneur en désirant Sa Face». S 18. V28.

S'il s'énerve facilement il faut qu'il lutte contre son âme et l'empêche de se mettre en colère facilement. Le Prophète (qsssl) a dit: «Le fort n'est pas celui qui se met facilement en colère, mais le fort est celui qui se maîtrise lorsqu'il se met en colère» (75).

Pose-toi cette question: Qui est-ce qui a la suprématie sur l'autre? Est-ce ton âme ou toi? !

Que personne ne vient nous dire: «Moi je suis coléreux de nature!». Ou: «J'ai essayé, sans succès, d'abandonner tel péché!». Où est la lutte contre l'âme, alors qu'Allah dit: «Oui, Nous dirigerons sur Nos chemins ceux qui auront lutté dans Notre voie». S29. V69.

Il est impossible que tu luttas dans la voie d'Allah et qu'Il t'abandonne: «Celui qui s'approche de Moi d'un empan, Je m'approcherai de lui d'une coudée». (76). (A suivre)

Hadith (Qoudosi)

D'après Abu Harayrah [qu'Allah l'agrée], le Prophète (QSSSL) a dit :

Allah dira le Jour de la Résurrection : Où sont ceux qui s'aimaient pour Ma gloire ? Aujourd'hui je les accueille dans Mon ombre, le jour où il n'y a d'autre ombre que la Mienne.

Rapporté par Boukhari

(et par Malik).

Quelques traits de caractère du Prophète Mohamed (III)

(Par Khâlid Abou Sâlih—Ed. Madar Al-Watan, Riadh, Arabie Saoudite)

Au nom d'Allah, l'infiniment Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Louange à Allah seul, et que Son salut et Sa bénédiction soient sur le dernier des Prophètes...

L'intelligence du Prophète (que la prière et la bénédiction d'Allah soient sur lui)

L'histoire qui suit prouve sa rigoureuse déduction, même avant la révélation : Qouraych divergea sur l'identité de la personne qui allait devoir poser la pierre noire à sa place, après qu'ils aient reconstruit la Kaaba. Chaque tribu dit alors : « C'est à nous que revient de déposer la pierre noire » ; chacune d'elles espérant obtenir le privilège et l'honneur de la poser. La divergence persista jusqu'à ce qu'ils faillissent même débiter les hostilités. Ils dirent ensuite : « Prenons quelqu'un pour arbitrer notre litige. Ce sera la première personne qui se présentera à nous. » Et la première personne qui se présenta à eux ne fut autre que le Prophète Muhammad (que la prière et la bénédiction d'Allah soient sur lui). Ils furent ravis et virent une bonne nouvelle en cela. Ils dirent : « Le loyal s'est présenté à nous, nous acceptons qu'il soit notre arbitre. » Ils l'informèrent donc du désaccord. Désormais informé, il demanda qu'on lui apporte une étoffe, au centre de laquelle il déposa la pierre noire. Il demanda ensuite aux représentants

de chaque tribu de saisir un bout de l'étoffe, puis de la soulever, et lorsqu'ils atteignirent l'emplacement de la pierre, il l'attrapa avec sa main et la déposa à son endroit approprié. Ainsi, le litige fut résolu, alors qu'il avait failli déclencher une guerre entre les tribus. Ceci prouve sa grande intelligence.

La chasteté du Prophète (que la prière et la bénédiction d'Allah soient sur lui)

Avant la révélation, le Prophète (que la prière et la bénédiction d'Allah soient sur lui) était chaste ; il n'était point tenté par les plaisirs de cette vie et il n'entretenait avec les femmes aucune relation hors mariage, alors que ce type de relations était très répandu à l'époque antéislamique. Pourtant, il n'était pas non plus un moine refusant toute relation avec les femmes, et se maria donc avec Khadîja, qu'Allah l'agréa, alors qu'il avait vingt-cinq ans et elle quinze ans de plus que lui. D'elle, il eut tous ses enfants, filles ou garçons, excepté son fils Ibrâhîm.

Le Prophète (que la prière et la bénédiction d'Allah soient sur lui) et la société

Le Prophète n'avait pas un esprit solitaire et participait aux affaires de son peuple en trouvant des solutions à ses problèmes et en s'informant de ses préoccupations. Il fut présent lors des accords de « foudoûl » qui renfermaient les clauses suivantes : soutenir l'opprimé et demander des comptes à l'oppresseur. Il participa avec son peuple à la construction de la Kaaba. Il portait même les pierres de ses propres mains. D'ailleurs, Aboû Toufayl raconte : « Lors de la construction du temple, les gens transportaient les pierres, et le Prophète (que la prière et la bénédiction d'Allah soient sur lui) faisait de même. Pour porter la pierre, il prit son pan (partie d'étoffe cachant les parties sous le nombril) qu'il posa sur son épaule. Soudain une voix retentit : « Ne montre pas tes parties intimes. » Il jeta la pierre puis se revêtit et on ne l'aperçut plus jamais dénudé après cela. »

Par contre, il ne participait pas aux adorations déviantes ni aux divertissements frivoles de son peuple. Il n'adora jamais de statues, ni ne se prosterna devant elles. Jamais il ne mangea d'une viande sacrifiée en l'honneur des statues, jamais il ne but d'alcool, comme jamais il ne joua aux jeux de hasard. Il n'assista jamais aux soirées musicales et dansantes, qui étaient pourtant très répandues à l'époque antéislamique. Allah lui a rendu cela détestable et lui fit aimer le silence, le recueillement, la réflexion et la méditation sur la vie, l'univers, les créatures et sur la vision humaine du monde. En quelque sorte, il fut préparé par son Seigneur à la prophétie, pour être apte à recevoir la révélation et transmettre le message céleste.

Les Dix Elus du Paradis

De 'Abdul-Mun'im al-Hâshimî

Traduit par Messaoud Boudjenoun
(Edition Ibn Hazm)

'Uthmân ibn 'Affân [1]

'Uthmân était le compagnon dévoué du Prophète (QSSSL). Il se sacrifiait et sacrifiait son argent pour lui. Il avait de belles vertus qui faisaient de lui un bon exemple à suivre par les Musulmans. Il était réputé pour sa pudeur qui se manifestait facilement sur son visage, même les Anges éprouvaient de la

pudeur à son égard.

En effet, 'Â'isha a rapporté à ce sujet ce qui suit :

«Un jour, alors que le Prophète (QSSSL) était allongé dans sa maison, les cuisses ou les jambes découvertes, Abû Bakr vint et demanda l'autorisation d'entrer. Le Prophète (QSSSL) lui accorda la permission sans changer de position. Et les deux hommes discutèrent. Ensuite, ce fut de même avec 'Umar. Puis arriva 'Uthmân. Le Prophète (QSSSL) changea là de position et ajusta ses vêtements avant que 'Uthmân n'entra».

Une fois qu'il est parti, 'Â'isha dit au Prophète (QSSSL) :

«Ô Messenger d'Allah! Abû Bakr est entré, et tu n'as pas ajusté tes vêtements; puis tu as fait la même chose avec 'Umar. Mais quand ce fut le tour de 'Uthmân tu t'es redressé et tu t'es arrangé les vêtements!». Le Prophète (QSSSL) , lui répondit: “Comment ne pas éprouver de la pudeur devant un homme à l'égard duquel les Anges mêmes éprouvent de la pudeur?”.

'Uthmân était aussi très généreux et très porté sur la bienfaisance. Bien plus, il était un exemple à suivre en générosité. Parmi les exemples de sa générosité et de sa noblesse, on cite celui du puits de Rûma qu'il acheta avec son argent pour le mettre au service des Musulmans.

En effet, à l'époque, l'eau était un produit indispensable et une nécessité vitale [non seulement] pour les gens [mais aussi] pour leurs chameaux et leurs bovins. Et le puits de Rûma était à un homme des Banû Ghifâr qui vendait cher l'eau. Les gens souffraient de cette pratique. Le Prophète (QSSSL) appela le propriétaire du puits et lui dit : «Veux-tu le vendre pour une fontaine dans le Paradis?». L'homme répondit: «Ô Messenger d'Allah! Nous n'avons que ce puits pour ma famille ci moi! Je ne peux pas le vendre».

Lorsque 'Uthmân fut informé de cette conversation, il acheta le puits pour trente-cinq mille dirham, puis alla au Prophète (QSSSL) , et lui dit : “Accorde-moi une fontaine dans le Paradis comme tu as voulu lui accorder une”. “D'accord” lui répondit le Prophète(QSSSL) 'Uthmân lui dit alors : “Je l'ai acheté et je le mets à la disposition des Musulmans”.

(A suivre)
